



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 013-211300637-20230524-85_2023-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°85-2023

OBJET :

Attribution d'une
subvention exceptionnelle
à l'association sportive du
collège Miramaris pour la
participation aux
championnats de France
UNSS à Faulquemont

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)

Séance du 24 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mai à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentées : Mesdames,

Paulette ARNAUD par Christian PEYRO
Fadela AOUMMEUR par Jacques BAUDOUX

Etaient absents : Madame et Messieurs,

Viviane ROYER excusée
Romain TONUSSI excusé
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Miramaris pour la participation aux championnats de France UNSS à Faulquemont

L'association Sportive du collège Miramaris a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la participation de 5 élèves avec 2 accompagnateurs aux championnats de France UNSS qui se sont déroulés du 29 mai au 2 juin 2022 à Faulquemont (57 380).

Au vu des critères d'attribution d'aides financières exceptionnelles définis par délibération n°76-2015 du 14 avril 2015, la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas occasionnés dans le cadre de cette qualification s'élèverait à :

- Frais déplacement aller-retour : 372 €
(744 km x 2 x 0,25 €)
- Frais d'hébergement : 1 021 €
- Frais de repas : 420 €
(15 € x 4j x 7 personnes)

Soit un total de 1 813 €

La collectivité prend en charge 50 % de l'assiette subventionnable après application des éléments ci-dessus.

Soit 1 813,00 € x 50 % = 906,50 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 906,50 € à l'association sportive du collège Miramaris pour la participation aux championnats de France UNSS à Faulquemont ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 67, article 6745 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 906,50 € à l'association sportive du collège Miramaris pour la participation aux championnats de France UNSS à Faulquemont.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal, chapitre 67, article 6745.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/05/2023

Le Maire

Acte signé le 25 mai 2023

Frédéric VIGOUROUX